



OBJECTIFS

- Être capable d'évaluer en dix points simples et rapides la capacité des intervenants à réaliser des travaux en hauteur en sécurité avec différents systèmes de protection contre les chutes (individuelle ou collective).
- Savoir vérifier les habilitations aux travaux en hauteur des intervenants.
- Être sensibilisé au cadre réglementaire dans lequel doivent se dérouler les travaux en hauteur.
- Être sensibilisé aux principes de vérification de conformité des systèmes utilisés.



DURÉE

- 1 à 3 jours (7 à 21 heures) - 50% théorie / 50% pratique



PUBLIC CONCERNÉ / PRÉ-REQUIS

Toute personne amenée à suivre, contrôler ou commander des chantiers nécessitant des travaux en hauteur, personnel assurant la conduite d'opérations.
Avoir la connaissance de la langue française nécessaire à la compréhension des documents de travail.



MOYENS PÉDAGOGIQUES ET MODALITÉS D'ANIMATION

- Supports informatiques (photos, films, supports de projection, ...)
- Panel représentatif du marché de l'EPI antichute, des systèmes de sécurité et des systèmes d'évacuation
- Alternance de parties théoriques (réglementation, différents documents à utiliser...) et pratiques (mise en situation sur cas concrets).



MODALITÉS D'ÉVALUATION

Un test type QCM est effectué afin de valider les acquis de la partie théorique. Les acquis validés pendant la partie pratique sont consignés sur l'attestation de suivi de formation.



NOMBRE DE STAGIAIRES

- 6 personnes



RECYCLAGE

- Préconisé tous les 2 ans au minimum

CONTENU PÉDAGOGIQUE

MODULE 1 - Contexte réglementaire et analyse de situations de travail

MODULE 2 - Travaux en protection individuelle

MODULE 3 - Cas spécifiques

MODULE 4 - Vérification des EPI

MODULE 5 - Evacuation en hauteur

MODULE 6 - Les échafaudages

Le contenu et la durée de la formation s'affinent en fonction de vos problématiques.

